

LA LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B: certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

A diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE:

- Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne
- Fonctionnement de l'école
 - √ Procédure de recours demande de dérogation collège
 - ✓ Campagne d'inscription école et cinéma
 - ✓ Document cadre du fonctionnement des écoles maternelles en Haute-Garonne
 - √ Stage de réussite 1er degré congés été 2022
- Gestion des personnels
 - √ Appel à candidatures
 - ✓ Réunion d'information candidats libre CAPPEI 2022/2023
 - ✓ Appel à candidatures faisant fonction personnel de direction
 - ✓ Webinaire d'informations sur la préparation aux concours d'inspecteurs 1er et 2nd degré
- Pédagogie et partenariat
 - ✓ « Biodiver-cités une action pour ma commune »
 - ✓ La semaine artistique
 - ✓ Congrès national de l'AGEEM
 - Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre hebdo



Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Le protocole de **niveau 1** s'applique à l'ensemble des écoles et établissements scolaires. A compter du lundi 16 mai, le port du masque n'est plus obligatoire dans les transports publics et les transports scolaires

- ⇒ <u>FAQ</u>
- **⇒** Modèle courrier aux parents
- ⇒ Infographie contact-tracing

La cellule santé est joignable par mail <u>cellule-sante@ac-toulouse.fr</u> ou téléphone **05 36 25 82 63**, de 8H à 18H.



Fonctionnement de l'école

• Procédure de recours demande de dérogation collège

Les familles peuvent demander un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de la réception de la notification d'affectation, afin que leur demande soit réexaminée lors de commissions de recours en fonction des places vacantes dans l'établissement demandé. Elle ne pourra donc être traitée avant que les services académiques aient connaissance des inscriptions effectives dans les établissements.

Ce recours doit comporter des éléments nouveaux qui permettront le réexamen du dossier. Pour ce faire, ils peuvent envoyer un courriel à <u>daeps.affect6@ac-toulouse.fr</u>, en n'omettant pas de préciser le nom - prénom - date de naissance de leur enfant et les raisons de leur recours.

En accord avec la loi sur la communication entre les administrations et les citoyens, conformément à l'article L411-7 du Code des relations entre le public et l'administration, le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif par l'autorité compétente vaut décision de rejet.

En cas de rejet de leur demande de recours par Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne, ils peuvent adresser dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du rejet/ou de l'expiration du délai légal un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse.

Campagne d'inscription école et cinéma

L 'inscription en ligne des écoles <u>élémentaires</u> au dispositif *"École et Cinéma"* pour l'année scolaire 2022-2023 se déroulera du **lundi 16 juin 2022 au mercredi 6 juillet 2022**. Si vous souhaitez valider les 2 x 3 heures « autres » de votre formation professionnelle, l'inscription est à coupler avec l'animation pédagogique inscrite sur Gaïa comme telle :

AP AUTRES C1 C2 C3 ARTS DISPOSITIFS SPECIFIQUES : ECOLE ET CINEMA RESERVE CYCLE 3 OU 2 INSCRITS EN JUIN

- ⇒ La lettre du DASEN
- ⇒ La lettre sur les conditions d'inscription
- <u>Document cadre du fonctionnement des écoles maternelles en Haute-Garonne</u>
 - ⇒ Le document cadre 2022

N.B.: La rentrée échelonnée des élèves de PS doit se faire de façon non cumulative.



Stage de réussite 1^{er} degré – congés d'été 2022

Les stages de réussite sont destinés aux élèves en difficulté et ne maîtrisant pas les connaissance et compétences-clés

Les sessions seront organisées sur la période des congés d'été du 08 au 13 juillet 2022 (4 jours) et/ou du 22 au 26 août 2022 (5 jours)

Les professeurs des écoles volontaires, titulaires, souhaitant encadrer un stage de réussite feront acte de candidature au moyen de la fiche qui devra être retournée au directeur au plus tard pour le 24 juin 2022

- ⇒ Fiche de candidature juillet
- ⇒ Fiche de candidature août

N.B.: Il n'y aura pas de bourse aux postes pour ces sessions.

Pour l'organisation des stages, le tableau devra être compléter par toutes les écoles, pour la seule partie « recensement des enseignants volontaires » et intégralement par les écoles élémentaires (partie enseignants et élèves)

Ce tableau devra être retourné par voie électronique à l'IEN de circonscription.

- ⇒ Tableau stage juillet
- ⇒ Tableau stage août
- ⇒ La circulaire

Gestion des personnels

- Appel à candidatures
- Poste chargé de mission USEP31
 - **⇒** La fiche de poste et procédure de candidature
- Appel à candidature postes spécifiques ou à profil vacants

L'appel est ouvert à tous les enseignants du département hors ceux affectés pour 2022-2023 sur des postes spécifiques ou à profil.

Les candidats intéressés par les **postes à profil ou à pré-requis** devront faire parvenir leur candidature entre le jeudi 16 juin midi et le mardi 21 juin minuit au moyen de la fiche dématérialisée : <u>ici</u>

Pour les postes à profil, les candidats devront déposer en ligne, simultanément à leur inscription, leur CV et leur lettre de motivation.

Un avis circonstancié sera demandé par le bureau DPE5 à l'IEN de circonscription à la clôture de la période d'inscription.

⇒ L'appel à candidature



- ⇒ La liste des postes
- ⇒ Plaquette présentation ERVS (Enseignant Ressource Vie Scolaire)

• Réunion d'information candidat libre CAPPEI 2022/2023

Pour les enseignants qui souhaitent s'inscrire en candidat libre au CAPPEI à la session 2022/2023, une réunion d'information présentant les modalités du CAPPEI en candidat libre aura lieu **le mercredi 22 juin de 14h à 16h** au Rectorat.

Vous pouvez également y participer en distanciel : ici

Pour ceux qui n'arriveraient pas à se connecter en visioconférence, vous pouvez vous connecter par téléphone au +33 (0)1 76 40 25 78 ou au +33 (0)1 77 51 33 32 puis entrer le numéro de réunion : 431 539 6164 #

• Appel à candidatures - faisant fonction personnel de direction

Appel à candidature en direction des personnels d'enseignement, d'orientation, d'éducation et d'administration, cadre A, titulaires depuis au moins 5 ans, pour assurer des intérims sous le statut de faisant fonction de personnel de direction.

En vue de la rentrée 2022, l'académie de Toulouse a besoin de renforcer son vivier de remplacement des personnels de direction.

Une fois l'intérim terminé, l'agent reprend immédiatement ses fonctions antérieures dans son établissement d'affectation.

Candidature à adresser <u>par courriel uniquement</u>, accompagné d'un CV aux deux adresses suivantes : dpae1@ac-toulouse.fr et assistant.da@ac-toulouse.fr

En précisant dans l'objet du courriel « candidature faisant fonction direction 2021-2022 » suivi de vos nom et prénom.

- ⇒ La circulaire
- ⇒ Le dossier de candidature

• Webinaire d'informations sur la préparation aux concours d'inspecteurs 1er et 2nd degré

Pour les candidats inscrits à la préparation aux concours inspecteurs 1er et 2nd degré ou souhaitant s'informer, un webinaire (organisation de la formation, présentation du parcours magistère, ...) leur est proposé le 11 juillet 2022 de 14h à 15h30.

Les personnels intéressés pour suivre ce séminaire à distance peuvent s'inscrire jusqu'au 4 juillet 2022 au soir *ici*

Attention à bien utiliser votre **adresse de messagerie professionnelle** lors de l'inscription. A l'issue de celle-ci, un lien de connexion au webinaire vous sera envoyé.



Pédagogie et partenariat

• « Biodiver-cités – une action pour ma commune »

Le projet « Biodiver-cités – une action pour ma commune », est porté en partenariat avec le Muséum de Toulouse et la mission académique EDD.

Ce projet vise à sensibiliser les élèves des écoles à l'importance de la biodiversité locale tout en leur donnant la possibilité d'agir dans ce sens. Le Muséum propose un accompagnement personnalisé pour les enseignants qui le souhaiteront.

⇒ Le projet Biodiver-cités

Candidatures et modalités : ici

Les enseignants ont jusqu'au 10 octobre 2022 pour poser leur candidature.

• La semaine artistique

Pour finir l'année avec quelques moments artistiques autour de la fête de la musique, nous vous proposons à nouveau cette année la semaine « Un jour, une pratique » du 20 au 24 juin 2022.

Chaque jour, vous trouverez une proposition en arts plastiques et une énigme en éducation musicale à mettre en œuvre dans les classes. Les propositions sont disponibles ce jour sur le site arts et culture <u>en arts plastiques</u> et en <u>éducation musicale</u>.

Contacts pour poster quelques photos ou pour toute demande :

<u>Karine.Robert2@ac-toulouse.fr</u> valerie.simoulin1@ac-toulouse.fr







• Congrès national de l'AGEEM



Le congrès national de l'AGEEM "De l'enfant d'aujourd'hui à l'adulte de demain : VIVE LE TEMPS DE L'ÉCOLE MATERNELLE" se déroulera du 6 au 8 juillet à Boulazac.

Informations: ici

Si vous êtes intéressés, possibilités de trouver des solutions de covoiturage ou aider à la recherche d'hébergement.

Il est également possible de ne participer qu'à une seule journée de congrès (par exemple le vendredi hors temps scolaire).

N'hésitez pas à contacter l'AGEEM pour plus d'informations : ageem.toulouse@gmail.com

- ⇒ <u>Le guide pédagogique</u>
- ⇒ Le formulaire d'inscription

Contact:

Olivier Vanderstraeten
05 36 25 88 29 / 06 09 49 15 36